



Messe de la rentrée judiciaire
Lundi de la 4^e semaine du temps ordinaire
Eglise Jeanne d'Arc (Rouen) – 4 février 2019

*Textes de la messe : Lecture de la lettre aux Hébreux (11, 32-40) ; Psaume 30
Évangile de Jésus Christ selon saint Marc (5, 1-20)*

Homélie

« Ils se mirent à supplier Jésus de quitter leur territoire » (Mc 5, 17).

Frères et sœurs, cette attitude peut surprendre. « Ceux qui ont vu » supplient Jésus de quitter leur territoire. Qu'a fait Jésus pour mériter d'être ainsi expulsé ?

Jésus a chassé les démons, une légion de démons, qui avaient pris possession d'un homme. Jésus est entré dans le combat pour restaurer l'homme dans sa dignité et le faire quitter le règne de la mort –les tombeaux où vit le possédé.

« Les gens vinrent voir ce qui s'était passé », raconte l'Évangile. « Ils arrivent auprès de Jésus, ils voient le possédé assis, habillé, et revenu à la raison, lui qui avait eu la légion de démons, et ils furent saisis de crainte. Ceux qui avaient vu tout cela leur racontèrent l'histoire du possédé et ce qui était arrivé aux porcs. Alors ils se mirent à supplier Jésus de quitter leur territoire » (Mc 5, 15-17).

En méditant ce texte avec vous, je ne puis m'empêcher de penser à notre société qui semble « supplier Jésus de quitter son territoire ». Vous en êtes des témoins privilégiés. Au service de la justice, vous êtes des acteurs du combat contre le mal qu'est l'injustice. Je pense au symbole qu'est la trace de la croix dans le prétoire du palais à deux pas d'ici. Il n'y a plus que l'ombre de la croix. Plus réellement, une volonté d'être tolérant avec toutes les confessions conduit à les écarter toutes du domaine public. Est-ce juste ? Aujourd'hui, être disciple de Jésus semble empêcher quelqu'un d'être candidat à des élections, du moins à la tête d'une liste.

Refuser Jésus, du moins l'écarter, lui demander d'aller ailleurs se traduit dans le rejet de notre foi dans la sphère privée. Comment expliquer une telle attitude ? J'ai la faiblesse de penser que ceux qui l'écartent mesurent ou pressentent qu'eux aussi, en accueillant Jésus, auront à entrer dans le combat contre les démons qui les habitent. Et qui d'entre nous peut dire qu'il n'est pas chatouillé voire habité par quelques démons qui le tentent, qui voudraient le conduire sur une voix injuste ?

Quelle est la réaction de Jésus ? D'une manière surprenante, Jésus ne se rebelle pas. Il n'approuve pas, non plus. Il remonte dans la barque. Celui qui est libéré des démons veut le suivre, ce que l'on peut davantage comprendre. Là, Jésus dit non en disant : « Rentre à la maison, auprès des tiens, annonce-leur tout ce que le Seigneur a fait pour toi dans sa miséricorde » (Mc 5, 19).

Jésus compte sur lui, compte sur son témoignage. C'est le message essentiel pour nous ce soir. Si Jésus ne peut plus être nommé dans les prétoires, si Jésus semble comme expulsé de notre société, il reste sa miséricorde, il reste nous-mêmes heureux bénéficiaires de sa miséricorde.

Frères et sœurs, le Seigneur compte sur nous pour accueillir sa miséricorde et en témoigner au milieu des nôtres. Jésus ne propose pas de nous transformer en procureur de notre société ni en avocat de celle-ci. Il nous demande d'être les témoins de son amour qui sauve et qui guérit, à commencer par nous-mêmes.

Que la fraternité entre juristes catholiques, que nos attitudes de bienveillance, que notre espérance en la justice et notre engagement au service de la dignité humaine soient la mission que nous recevons à nouveau ce soir.

✠ DOMINIQUE LEBRUN
Archevêque de Rouen.